



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-10-5

Séance du vendredi 14 février 2020

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITATS DE HAUTE-ALSACE (HHA)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF.
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, modifiée par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable du 6 septembre 2019 du Comité social et économique de « Habitats de Haute-Alsace » sur le projet de fusion de l'office public de l'habitat « Val d'Argent Habitat » avec l'office public de l'habitat « Habitats de Haute-Alsace »,
- VU la délibération du 9 septembre 2019 du Conseil d'Administration de l'office public de l'habitat « Habitats de Haute-Alsace » approuvant le projet de fusion,

- VU l'avis favorable du 11 septembre 2019 du Comité social et économique de « Val d'Argent Habitat » sur le projet de fusion de l'office public de l'habitat « Habitats de Haute-Alsace » avec l'office public de l'habitat « Val d'Argent Habitat »,
- VU la délibération du 17 septembre 2019 du Conseil d'Administration de l'office public de l'habitat « Val d'Argent Habitat » approuvant le projet de fusion,
- VU le protocole d'alliance du 19 septembre 2019 signé entre la Présidente de l'office public de l'habitat « Habitats de Haute-Alsace » et le Président de l'office public de l'habitat « Val d'Argent Habitat »,
- VU la délibération du 3 octobre 2019 du Conseil de communauté de la Communauté de Communes du Val d'Argent, collectivité de rattachement de l'office public de l'habitat « Val d'Argent Habitat » approuvant le regroupement par fusion de l'office public de l'habitat « Habitats de Haute-Alsace » et de l'office public de l'habitat « Val d'Argent Habitat »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Département du Haut-Rhin n°CP-2019-9-10-7 du 11 octobre 2019 approuvant le regroupement par fusion de l'office public de l'habitat « Habitats de Haute-Alsace » et de l'office public de l'habitat « Val d'Argent Habitat »,
- VU l'avis favorable du 26 novembre 2019 du bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de la Région Grand Est,
- VU l'arrêté de fusion n°036 – BPLH du 20 décembre 2019 relatif à la fusion des offices publics de l'Habitat « Habitats de Haute-Alsace » et « Val d'Argent Habitat »,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Détermine l'effectif du Conseil d'Administration en fixant le nombre des membres siégeant au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute-Alsace, avec voix délibérative à 23, conformément à l'article R 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute-Alsace,
- Désigne, à parité, comme membres représentants le Département au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute-Alsace ayant voix délibérative :
 - o au titre des Conseillers départementaux :
 - M. Pierre BIHL
 - M. Alain GRAPPE
 - Mme Bernadette GROFF
 - M. Michel HABIG
 - Mme Catherine RAPP
 - Mme Pascale SCHMIDIGER
 - o au titre des personnalités qualifiées :
 - M. Denis ANDOLFATTO, adjoint au Maire de HUNINGUE,
 - M. André SCHLEGEL, adjoint au Maire de SOULTZMATT,
 - Mme Marie-Odile LEMASSON, adjoint au Maire de KINGERSHEIM et Conseillère communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A),

- M. Hubert CHEVARIER, ancien responsable du service Habitat du Département du Haut-Rhin,
 - M. Patrice BENOIT, ancien Président de Val d'Argent Habitat,
 - Mme Lucette SPINHIRNY, adjoint au Maire de WINTZENHEIM et Conseillère communautaire de Colmar Agglomération
 - Mme Karine SCHIRA, 2^{ème} adjoint au Maire de NEUF-BRISACH
- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- Désigne comme membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
- Mme Florence MURE BOY, Présidente de Manne emploi, structure d'insertion par l'activité économique à COLMAR, pour représenter les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Mme Catherine Rapp ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Présidente de Habitats de Haute-Alsace

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité